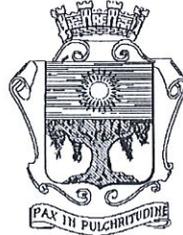


**AR Prefecture**

006-210600110-20220517-0000\_16-DE  
Reçu le 24/05/2022  
Publié le 24/05/2022



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16 : ESPACES PUBLICS – REAMENAGEMENT DE LA PLACE CLEMENCEAU, DE SES ABORDS ET DU PARVIS DE LA GARE SNCF – FONDS DE CONCOURS – PASSATION D’UNE CONVENTION AVEC LA METROPOLE NICE COTE D’AZUR

Séance Publique Ordinaire du 17 MAI 2022  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON.

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à M. Roger ROUX, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Michel LOBACCARO à M. Guy PUJALTE, Mme REID Sophie à Mme Marie-José LASRY, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN.

QUORUM : 14  
PRESENTS : 22  
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 11 mai 2022

**AR Prefecture**

006-210600110-20220517-0000\_16-DE  
Reçu le 24/05/2022  
Publié le 24/05/2022



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2022

XVI – ESPACES PUBLICS – REAMENAGEMENT DE LA PLACE CLEMENCEAU,  
DE SES ABORDS ET DU PARVIS DE LA GARE SNCF – FONDS DE CONCOURS  
– PASSATION D’UNE CONVENTION AVEC LA METROPOLE NICE COTE  
D’AZUR

Monsieur Guérino PIROMALLI, Adjoint au maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriale, notamment l’article L5215-26,  
Vu le projet de convention de fonds de concours portant sur le réaménagement de la place  
Clémenceau et du parvis de la gare SNCF,  
Vu le budget primitif,

Dans le cadre du projet d’échange multimodal, la Métropole Nice Côte d’Azur va  
procéder, en partenariat avec la commune de Beaulieu-sur-Mer, et en lien avec la Région  
SUD et la SNCF « Gare & Connexion », au réaménagement de la Place Clemenceau, aux  
rues connexes, ainsi qu’au parvis de la gare SNCF, en privilégiant des matériaux de  
qualité spécifique, tels que ceux en pierre naturelle, qui ne relèvent pas du standard de  
voirie métropolitaine.

Ce projet, portant sur une surface de 4630 m<sup>2</sup>, a pour finalité de créer un espace urbain de  
qualité, convivial, apaisé et végétalisé, dédié aux piétons et aux modes de déplacement  
doux.

Le montant total de l’opération est estimé à 1 660 000 € HT, qui se répartie comme suit :

- budget « travaux » : 1 560 000 € H.T, dont 1 050 000 € H.T relevant de la compétence  
de la Métropole Nice Côte d’Azur,
- budget « honoraires de maîtrise d’œuvre » : 100 000 € H.T, dont 80 000 € H.T relevant  
de la compétence de la Métropole Nice Côte d’Azur.

Compte tenu de la volonté manifestée par la Commune de Beaulieu de voir réaliser cet  
aménagement, il est convenu de recourir au dispositif du fonds de concours, tel que défini  
par l’article L5215-26 du code général des collectivités territoriales qui stipule « afin de  
financer la réalisation ou le fonctionnement d’un équipement, des fonds de concours  
peuvent être versés entre la communauté urbaine (et par extension la Métropole) et les  
communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil  
communautaire (métropolitain) et des conseils municipaux concernés. Le montant total  
des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions,  
par le bénéficiaire du fonds de concours ».

La commune participera à hauteur de 50% du montant des travaux et des honoraires du  
maître d’œuvre relevant de la compétence de la Métropole Nice Côte d’Azur, dont le coût  
prévisionnel est estimé à 1 130 000 € H.T, soit un montant de participation de 565 000 €  
H.T.

**AR Prefecture**

006-210600110-20220517-0000\_16-DE  
Reçu le 24/05/2022  
Publié le 24/05/2022



Il est précisé qu'en sus de ce montant, la ville prendra en charge à hauteur de 450 000 € H.T les travaux relevant de sa compétence, portant sur les espaces verts, l'arrosage, l'éclairage festif, la vidéoprotection.

Par ailleurs, la collectivité financera les frais liés à la démolition du bureau d'information métropolitain à hauteur de 60 000 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- APPROUVE la participation financière de la commune à hauteur de 565 000 € H.T pour la réalisation des travaux portant sur le réaménagement de la place Clemenceau, des rues connexes et du parvis de la gare SNCF et des honoraires de maîtrise d'œuvre s'y rapportant, dans le cadre d'un fonds de concours avec la Métropole Nice Côte d'Azur,
- APPROUVE les termes de la convention relative au fonds de concours jointe à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention de fonds de concours,
- DIT que les dépenses seront inscrites au chapitre 204 « subventions d'équipement versées »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX

**AR Prefecture**

006-210600110-20220517-0000\_16-DE  
Reçu le 24/05/2022  
Publié le 24/05/2022

